



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Novembre 2023

Délibération n°2023098

Date de convocation : 07/11/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 24/11/2023



L'an deux mille vingt-trois un et le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Laurent ABADIE, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Carollne FAYOL, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Nicolas PAGET
Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Julien LENZI pouvoir à Cyril FLOURET

Absents :

Thierry BLATTES
Catherine ZDYB
Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

BUDGET / SUBVENTION / CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE / DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – DISPOSITIF MAISON DE SANTE EN VAUCLUSE

Courthézon se heurte depuis quelques mois maintenant à une problématique qui, bien que locale, semble être d'ampleur nationale : la lutte contre les déserts médicaux.

Cette problématique pour laquelle notre commune entend s'engager avec force, est le gage d'une qualité de vie et de l'attractivité de notre territoire, sans médecins, une ville se meurt, c'est un constat implacable.

Courthézon, c'est aujourd'hui 4 médecins généralistes pour plus de 6 000 habitants, le cinquième médecin ayant pris sa retraite en 2021 sans être remplacé.

Sur les 4 médecins, 2 sont annoncés pour un départ en retraite d'ici 4 ans, mettant donc à court terme en péril l'offre médicale qui commence d'ores et déjà à se tendre, sans parler de la diversification de l'offre nécessaire à l'attractivité médicale.

Il y a donc urgence.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E. legale.com

99_DE-084-2184 00398-20231114-DCH2023098-

C'est en ce sens que la municipalité, sous le pilotage de Monsieur Le Maire, a initié des discussions sur ce sujet avec les médecins généralistes dans un premier temps. Dans un second temps, c'est également avec les professionnels de santé (infirmières, dentistes, sage-femme...) que les discussions ont permis d'obtenir un constat et un désir commun fort afin d'accroître l'attractivité médicale, en créant une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la Commune de Courthézon.

Ces regroupements sont aujourd'hui souhaités et permettent de capter encore davantage les futurs professionnels de santé tout en rentrant dans les objectifs fixés par les politiques publiques en matière de santé.

Les nombreuses réunions auprès des professionnels de santé ont pu faire naître le début d'une formation d'association pour la création d'une maison de santé multisite permettant demain de recruter davantage de professionnels de santé, les contacts sont déjà engagés en ce sens d'ailleurs.

Particulièrement sensible à cette démarche, la commune de Courthézon souhaite poursuivre son engagement en matière de rénovation, en créant une maison de santé pluridisciplinaire sur l'ancienne friche industrielle référencée aux parcelles AO 66-80-81-82-83-85 sises avenue 20 avenue Jean Jaurès, plus précisément sur la parcelle AO 66 représentant une surface de 641m² (hors surface laboratoire).

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter l'opération d'investissement de rachat en VEFA de la parcelle AO 66 pour un montant total prévisionnel 1 217 900 € HT (hors prix laboratoire), et de solliciter l'octroi d'un soutien financier du conseil départemental de Vaucluse dans la cadre du dispositif appelé Maison de santé en Vaucluse à hauteur de 20 % afin de poursuivre les objectifs fixés.

Le plan de financement se décomposant comme suit :

DEPENSES				RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)	
ACHAT VEFA	1 217 900,00 €	100	Département de Vaucluse	243.580,00 €	20,00 %	
			Région Sud	250.000,00 €	20,53 %	
			ARS	243.580,00 €	20,00 %	
			S/total aides publiques (HT)	737.160,00 €	60,53 %	
			Autofinancement	480.740,00€	39,47%	
			S/total autofinancement (HT)	480.740,00€	39,47%	
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)	1 217 900,00 €	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	1 217 900,00 €	100%	

Vu les dispositifs de financement, subventions et participation relatifs aux créations de Maisons de Santé Pluridisciplinaire, et notamment ceux proposé par le Conseil départemental de Vaucluse,

Vu le plan de financement relatif à l'opération portée par la Commune de Courthézon,

Considérant la nécessité de créer une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Courthézon,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée par le préfet

39_DE-084-2184 00398-20231114-DM2023098-

Considérant l'intérêt pour les finances communales de solliciter soutien financier du Conseil départemental de Vaucluse dans le cadre du dispositif appelé Maison de santé en Vaucluse,

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention d'investissement auprès Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 20 % représentant un montant de 243.580,00 €HT,

DIT que les crédits de paiement sont prévus au Budget 2023 de la Commune,

DIT que l'ensemble des pièces complémentaires seront communiquées dans les meilleurs délais,

CERTIFIE que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution avant le dépôt du dossier,

AUTORISE le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E-lesparto.com

99_DE-064-2184 0398-20231114-DCM2 023 098-

